



SAINT-PATRICE-DE
SHERRINGTON

AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT N° 307-1 (MODIFICATION DU PLAN D'URBANISME – CONCORDANCE URB-14 DU SADR)

AVIS est, par la présente, donné par le soussigné :

QUE lors de la séance ordinaire qui sera tenue le 14 novembre prochain à 19 heures, le conseil municipal devra adopter le projet de règlement suivant :

Nature et effets : Règlement n° 307-1 modifiant le plan d'urbanisme n° 307, ayant pour but d'ajouter l'affectation « urbaine » ainsi que les dispositions relatives à la gestion de l'urbanisation pour assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Jardins-de-Napierville (URB-14).

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance à laquelle cette demande sera traitée ou sur demande à dg@sherr.ca.

Donné à Saint-Patrice de Sherrington, ce 30^e jour du mois d'octobre 2023.

Clément Costanza

Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Clément Costanza, à Saint-Patrice-de-Sherrington, Directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis, en affichant une copie certifiée de celui-ci à deux endroits différents dans la municipalité le 30^e jour du mois d'octobre 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce le 30^e jour du mois d'octobre 2023.

Clément Costanza
Directeur général et greffier-trésorier